



# **Plan de développement LEADER et Fiches Action**

## **Présentation synthétique**

*Contact :*

**Angélique BLANC, animatrice LEADER**

**Groupe d'Action Locale du Pays de Saint Flour Haute Auvergne  
Village d'entreprises du Rozier Coren  
15100 Saint Flour**

**Tél : 04 71 60 51 67**

**E-mail : [leaderpays15@orange.fr](mailto:leaderpays15@orange.fr)**

S  
T  
I  
M  
U  
L  
E  
R  
  
L  
E  
S  
  
C  
O  
N  
D  
I  
T  
I  
O  
N  
S  
  
D  
,  
A  
T  
T  
R  
A  
C  
T  
I  
V  
I  
T  
E  
  
D  
U  
  
T  
E  
R  
R  
I  
T  
O  
I  
R  
E

**Axe 1 : Création d'emplois  
autour des ressources  
locales.**

*Soutenir et accompagner les  
projets économiques innovants*

*Faire connaître nos savoirs faire et  
produits de qualité hors du Cantal*

*Favoriser la mise en réseau et la  
mutualisation de moyens*

**Axe 2 : Construction  
d'une offre de services  
pour les populations.**

*Organiser les conditions de l'accueil  
de nouvelles populations*

*Développer les services spécifiques à  
la petite enfance et à la jeunesse*

**Axe 3 : Faire de  
l'environnement un  
atout.**

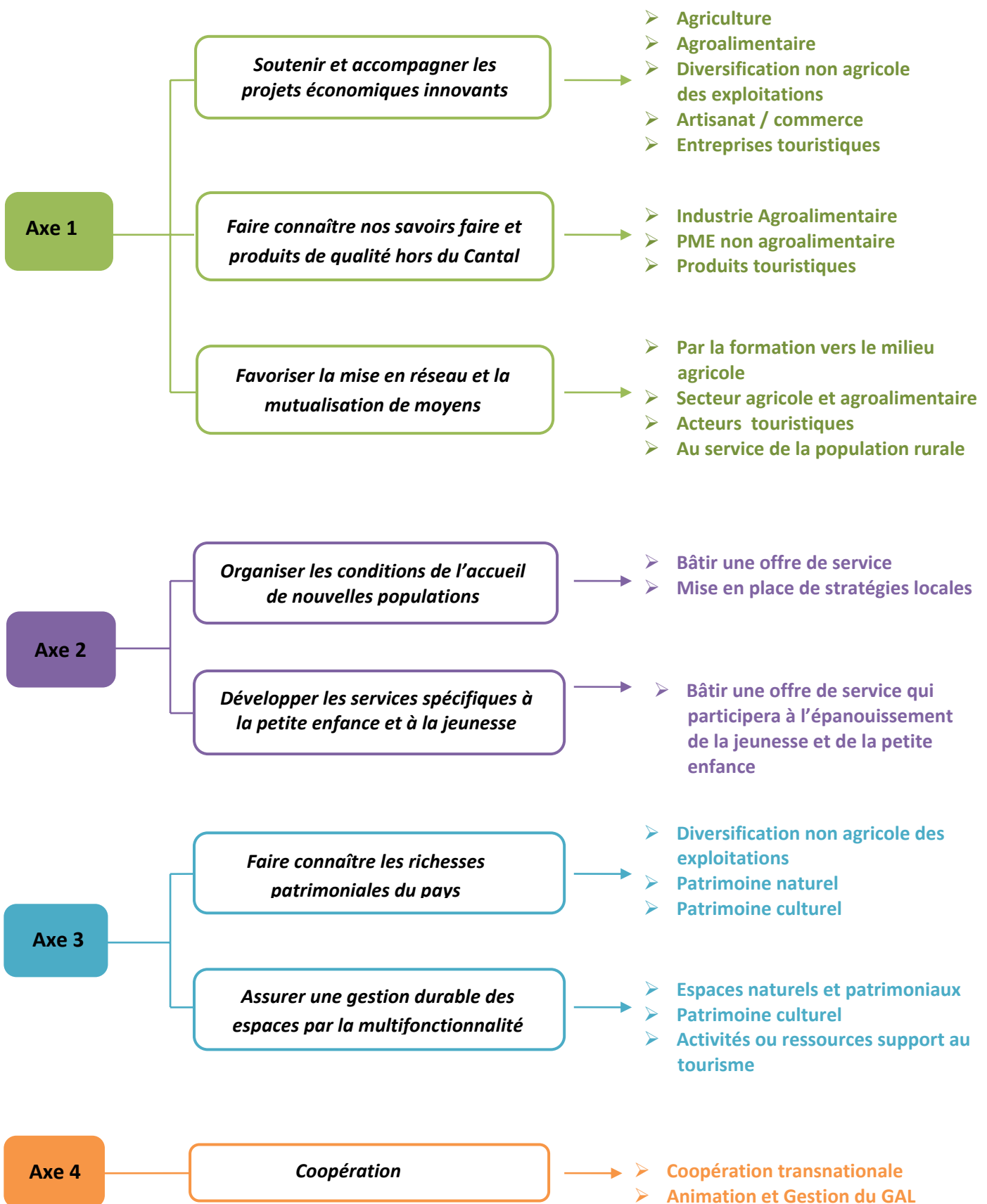
*Faire connaître les richesses  
patrimoniales du pays*

*Assurer une gestion durable des  
espaces par la multifonctionnalité*

**Axe 4 : Mise en  
œuvre de  
l'approche LEADER.**

*Coopération*

*Animation et gestion du GAL*



# AXE 1 – Création d’emplois autour des ressources locales

## 1.1 Soutenir et accompagner les projets économiques innovants

Synthèse Fiche 1.1 a soutenir et accompagner les projets économiques innovants et la recherche et développement en <b>AGRICULTURE</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les <b>entreprises agricoles</b> à <b>valoriser les ressources et savoirs faire locaux</b>.</li> <li>○ Accompagner le <b>développement de nouveaux produits, nouveaux process et techniques d’économie d’énergie capables d’accroître la compétitivité des exploitations agricoles</b>.</li> <li>○ Assurer le <b>maintien de l’activité agricole et la diversité de la production</b>.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider la <b>création d’entreprises innovantes</b> par leur concept et/ou vectrice d’image pour le Pays.</li> <li>✓ Aider à la <b>diversification agricole</b> vers des productions innovantes ou concomitante d’une démarche commerciale affirmée et d’adaptation au marché.</li> <li>✓ Soutenir les <b>démarches d’innovation</b> des entreprises locales, notamment <b>en faveur des économies d’énergies et du développement durable</b>.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stimulation et maintien d’emploi</b></li> <li>• <b>Développement d’innovation multisectorielle</b> pouvant relier aval et amont de la filière</li> <li>• <b>Apport de nouvelles façons de faire</b></li> <li>• <b>Développement de nouveaux métiers</b></li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l’aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Exploitant agricole individuel,</b></li> <li>▪ <b>Propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole,</b></li> <li>▪ <b>Société ayant pour objet la mise en valeur directe d’une exploitation agricole</b></li> <li>▪ <b>Associations, fondations, établissement d’enseignement &amp; de recherche mettant en valeur une exploitation agricole.</b></li> </ul> <p style="text-align: right;">Exclusion des CUMA</p>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Aménagement locaux</b> dédiés à l’opération <b>hors acquisition</b>.</li> <li>-<b>Acquisition d’équipements ou matériels</b> (y compris informatique) nécessaires à l’opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul> <p>L’auto-construction peut constituer sous certaines conditions une dépense éligible pour tous travaux qui ne présentent pas un risque pour l’éleveur, son exploitation et l’environnement.</p> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Etudes de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> </ul> <p>➤ Ces prestations immatérielles sont éligibles si elles sont en lien direct avec les investissements matériels subventionnés et dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Aménagement locaux</b> dédiés à l’opération <b>hors acquisition</b>.</li> <li>-<b>Acquisition d’équipements ou matériels</b> (y compris informatique) nécessaires à l’opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul> <p>L’auto-construction peut constituer sous certaines conditions une dépense éligible pour tous travaux qui ne présentent pas un risque pour l’éleveur, son exploitation et l’environnement.</p>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Etudes de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> </ul> <p>➤ Ces prestations immatérielles sont éligibles si elles sont en lien direct avec les investissements matériels subventionnés et dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</p>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Aménagement locaux</b> dédiés à l’opération <b>hors acquisition</b>.</li> <li>-<b>Acquisition d’équipements ou matériels</b> (y compris informatique) nécessaires à l’opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul> <p>L’auto-construction peut constituer sous certaines conditions une dépense éligible pour tous travaux qui ne présentent pas un risque pour l’éleveur, son exploitation et l’environnement.</p>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Etudes de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> </ul> <p>➤ Ces prestations immatérielles sont éligibles si elles sont en lien direct avec les investissements matériels subventionnés et dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</p>		

**Synthèse Fiche 1.1 b :**  
**soutenir et accompagner les projets économiques innovants**  
**et la recherche et développement en **AGROALIMENTAIRE****

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les <b>entreprises agroalimentaires</b> à <b>valoriser les ressources et savoirs faire locaux</b>.</li> <li>○ Accompagner le <b>développement de nouveaux produits, nouveaux process</b> capables d'<b>accroître la compétitivité des industries agroalimentaire en milieu rural</b>.</li> </ul>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider la <b>création de micro d'entreprise innovante</b> par leur concept et/ou vectrice d'image pour le Pays.</li> <li>✓ <b>Soutenir les démarches d'innovation</b> des entreprises locales, notamment en développant des innovations <b>capables de conquérir de nouveaux marchés</b>.</li> <li>✓ <b>Faciliter la rencontre</b> des besoins de <b>recherche et développement des entreprises et les compétences des grandes écoles et universités d'Auvergne</b>.</li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stimulation et maintien d'emploi</b>.</li> <li>• Développement d'<b>innovation multisectorielle pouvant relier aval et amont de la filière</b>.</li> <li>• Développement d'une culture de l'innovation et de la recherche et développement.</li> <li>• <b>Stimulation du partenariat public/privé et notamment enseignement-recherche et PME locales</b>.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PME,</b></li> <li>▪ <b>Entreprises non PME dont les effectifs sont inférieurs à 750 salariés ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 Md'€</b></li> <li>▪ <b>Collectivités locales et leurs groupements</b></li> <li>▪ <b>Opérateurs mettant en œuvre des dispositifs collectifs d'investissements immatériels à l'usage de PME et entreprises intermédiaires.</b></li> </ul> <p align="center">La priorité sera donnée aux entreprises avec un fort ancrage local</p>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Investissements productifs.</li> <li>-Travaux et acquisition concernant les <b>bâtiments et les équipements</b>.</li> <li>-acquisition foncière et travaux de <b>VRD</b></li> <li>-Matériel, équipement soutenant la <b>dimension innovante du projet</b>.</li> </ul> <p><u>Exclusion :</u> renouvellement des équipements, matériels d'occasions, investissement de mise aux normes déjà en vigueur.</p>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Expertises, études, conseils</li> <li>-Frais de personnel (salaires, charges et frais de missions) dans le cadre d'un recrutement de cadre ou de chargé de mission spécialisé</li> <li>-Honoraires</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les études et honoraires sont éligibles dans la limite de 10% des coûts éligibles.</li> <li>➤ Sont exclus le recrutement de simple remplacement ou ceux liés au renforcement d'un poste déjà pourvu.</li> </ul>
<p><b>Ces investissements doivent avoir un effet direct sur l'amélioration des performances de l'entreprise et du niveau global de ses résultats.</b></p>		

<b>Synthèse Fiche 1.1 c</b> <b>soutenir et accompagner les projets économiques innovants</b> <b>de DIVERSIFICATION NON AGRICOLE DES EXPLOITATIONS</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les <b>entreprises agricoles</b> à <b>valoriser les ressources et savoirs faire locaux, hors production agricole.</b></li> <li>○ Accompagner le <b>développement de nouveaux produits, capables d'assurer le maintien des exploitations agricoles</b> en zones rurales de montagne.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider la <b>création de micro entreprises innovantes</b> par leur concept et/ou vectrice d'image pour le Pays.</li> <li>✓ Soutenir les <b>démarches d'innovation</b> des entreprises agricoles locales.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stimulation et maintien d'emploi.</b></li> <li>• <b>Développement d'innovation multisectorielle pouvant servir la multifonctionnalité.</b></li> <li>• <b>Développement d'une culture de l'innovation et de la recherche et développement.</b></li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Membres d'un « ménage agricole »,</b> c'est-à-dire toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales) exerçant une activité agricole.</li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coopératives agricoles</li> <li>- le simple conjoint ayant droit ne participant pas aux travaux sur l'exploitation</li> <li>- les salariés agricoles</li> <li>- les aquaculteurs</li> </ul>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement de locaux</b> dédiés à l'opération <b>si existant, hors acquisition</b></li> <li>- <b>Hébergement touristique innovant</b> (maison bois, yourtes, cabanes perchées...)</li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris informatique et roulant) nécessaire à l'opération</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>Communication, promotion et outils TIC innovants</b></li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise en place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement de locaux</b> dédiés à l'opération <b>si existant, hors acquisition</b></li> <li>- <b>Hébergement touristique innovant</b> (maison bois, yourtes, cabanes perchées...)</li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris informatique et roulant) nécessaire à l'opération</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>Communication, promotion et outils TIC innovants</b></li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise en place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement de locaux</b> dédiés à l'opération <b>si existant, hors acquisition</b></li> <li>- <b>Hébergement touristique innovant</b> (maison bois, yourtes, cabanes perchées...)</li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris informatique et roulant) nécessaire à l'opération</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>Communication, promotion et outils TIC innovants</b></li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise en place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul>		

**Synthèse Fiche 1.1 d**  
**soutenir et accompagner les projets économiques innovants**  
**et la recherche et développement pour les **ENTREPRISES****

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les <b>entreprises</b> à <b>valoriser les ressources locales et savoirs faire</b>.</li> <li>○ Accompagner le <b>développement de nouveaux produits, capables d'assurer le développement</b> en zones rurales de montagne par le <b>soutien aux TPE et PME</b>.</li> </ul> <p>Le dynamisme des territoires ruraux repose sur le tissu économique constitué par les entreprises, tout particulièrement dans le domaine du commerce et de l'artisanat.</p> <p>Pour maintenir et encourager le développement de ces activités, il importe d'accompagner la création d'activités nouvelles pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les populations locales.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider la <b>création de micro entreprises innovantes</b> par leur concept et/ou vectrice d'image pour le Pays.</li> <li>✓ Soutenir les <b>démarches d'innovation</b> des entreprises locales.</li> <li>✓ Accompagner la <b>création d'activités nouvelles</b> (Ex. nouvelles formes d'organisation du travail)</li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stimulation et maintien d'emploi.</b></li> <li>• <b>Développement d'innovation multisectorielle.</b></li> <li>• <b>Développement d'une culture de l'innovation et de la recherche et développement.</b></li> <li>• <b>Stimulation du partenariat public/privé</b>, notamment enseignement-recherche et PME.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de projet privés en micro entreprise de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaire inférieur 2 millions d'€</b></li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligible :</u>  Les entreprises du secteur agricole, agroalimentaire &amp; forestier</p>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Acquisition, aménagement de locaux</b> dédiés à l'opération.</li> <li>- <b>Acquisition d'équipement ou matériel</b> (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisés</b> sous réserve du respect des règles d'éligibilité liées au matériel roulant.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>Prestation animation externe</b> liée au regroupement de moyens</li> <li>- <b>Frais de personnel</b> (salaires, charges et frais de mission) nécessaires à la réalisation de l'opération</li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise ne place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Synthèse Fiche 1.1 e</b> <b>soutenir et accompagner les projets économiques innovants et la recherche et développement pour les <b>ENTREPRISES TOURISTIQUES</b></b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider les <b>entreprises touristiques</b> à <b>valoriser les ressources locales et savoirs faire.</b></li> <li>○ Accompagner le <b>développement de nouveaux produits, capables d'assurer le développement</b> en zones rurales de montagne.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider la <b>création de micro entreprises innovantes</b> par leur concept et/ou vectrice d'image pour le Pays.</li> <li>✓ Soutenir les <b>démarches d'innovation</b> des entreprises locales.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Stimulation et maintien d'emploi.</b></li> <li>● <b>Développement d'innovation multisectorielle.</b></li> <li>● <b>Stimulation du partenariat public/privé,</b> notamment enseignement-recherche et PME touristiques.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tous porteurs de projets privés et publics</b></li> </ul> <p style="text-align: right;"><u>Exclusion</u> : Ménages agricoles</p>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement</b> dédiés à l'opération, <b>hors acquisition foncière ou immobilière.</b></li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris TIC &amp; informatique) nécessaires à l'opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>promotion, communication</b></li> <li>- <b>outils TIC innovants</b> (développement/conseil)</li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise ne place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement</b> dédiés à l'opération, <b>hors acquisition foncière ou immobilière.</b></li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris TIC &amp; informatique) nécessaires à l'opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>promotion, communication</b></li> <li>- <b>outils TIC innovants</b> (développement/conseil)</li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise ne place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aménagement</b> dédiés à l'opération, <b>hors acquisition foncière ou immobilière.</b></li> <li>- <b>Acquisition d'équipements ou matériels</b> (y compris TIC &amp; informatique) nécessaires à l'opération.</li> <li>- <b>Acquisition de matériel roulant spécialisé.</b></li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de faisabilité, diagnostic, expertise</b></li> <li>- <b>promotion, communication</b></li> <li>- <b>outils TIC innovants</b> (développement/conseil)</li> <li>- Dépenses immatérielles concernant la <b>conception</b> (plan, frais d'architecte), la <b>maîtrise d'œuvre, la conception d'un projet d'insertion paysagère, la mise ne place d'une démarche qualité...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces prestations sont éligibles à l'aide dans la limite de 10% des montants des travaux concernés.</li> </ul> </li> </ul>		

## 1.2 Faire connaître nos savoirs faire et produits de qualité hors du cantal

<b>Synthèse Fiche 1.2 a</b> <b>Faire connaître nos savoirs faire et produits de qualité hors du Cantal</b> <b>pour les INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche ascendante d'élaboration de la stratégie du GAL a soulevé le besoin d'un soutien important à <b>la promotion hors des frontières du territoire</b> des produits, production et savoirs faire pour <b>accroître les marchés et clientèles des entreprises de l'industrie agroalimentaire.</b></li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider les entreprises ou leurs regroupements à <b>développer de nouveaux marchés extérieurs au Cantal.</b></li> <li>✓ <b>Faciliter la connaissance des opportunités exogènes</b> pour les entreprises locales.</li> <li>✓ <b>Accompagner des projets pilotes de développement de nouveaux marchés</b> par l'investissement, la commercialisation et la communication.</li> <li>✓ L'objectif de la mesure est l'amélioration de la compétitivité des Industries agro-alimentaires. Ainsi le ciblage de certains investissements peut permettre par un meilleur <b>positionnement de l'entreprise, en réponse aux attentes nouvelles du marché</b> et donc la <b>création de valeur ajoutée.</b></li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>développement de compétences à l'international</b> des entreprises locales</li> <li>• Ouverture des <b>opportunités de croissance</b> des PME locales.</li> <li>• L'<b>accroissement de l'emploi</b>, notamment agroalimentaire.</li> <li>• Ouverture et prise de conscience de l'<b>intérêt des réseaux de coopération interterritoriale et internationale.</b></li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PME,</b></li> <li>▪ <b>Entreprises non PME dont les effectifs sont inférieurs à 750 salariés ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 Md'€, appelées « médianes »,</b></li> <li>▪ <b>Investisseurs publics</b> (critères de taille),</li> <li>▪ <b>Opérateurs qui mettent en œuvre de dispositifs collectifs d'investissement immatériels à l'usage des PME et entreprises intermédiaires.</b></li> </ul>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <p><b>-Petit équipements ou matériel</b> (y compris informatique) nécessaires à l'opération.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement d'équipements et matériels d'occasion</li> <li>- investissement de mise aux normes déjà en vigueur</li> <li>- acquisitions foncières</li> <li>- travaux de VRD,</li> <li>- locaux administratifs ou sociaux</li> <li>- matériels roulants</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <p><b>-Frais de personnel</b> (salaires, charges et frais de missions) dans le cadre d'un recrutement de cadre ou de chargé de mission spécialisé</p> <p><b>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les études et honoraires sont éligibles dans la limite de 10% des coûts éligibles afférents aux constructions et à l'acquisition de biens immobiliers, de machines et d'équipements nouveaux</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <p><b>-Petit équipements ou matériel</b> (y compris informatique) nécessaires à l'opération.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement d'équipements et matériels d'occasion</li> <li>- investissement de mise aux normes déjà en vigueur</li> <li>- acquisitions foncières</li> <li>- travaux de VRD,</li> <li>- locaux administratifs ou sociaux</li> <li>- matériels roulants</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <p><b>-Frais de personnel</b> (salaires, charges et frais de missions) dans le cadre d'un recrutement de cadre ou de chargé de mission spécialisé</p> <p><b>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les études et honoraires sont éligibles dans la limite de 10% des coûts éligibles afférents aux constructions et à l'acquisition de biens immobiliers, de machines et d'équipements nouveaux</li> </ul>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <p><b>-Petit équipements ou matériel</b> (y compris informatique) nécessaires à l'opération.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement d'équipements et matériels d'occasion</li> <li>- investissement de mise aux normes déjà en vigueur</li> <li>- acquisitions foncières</li> <li>- travaux de VRD,</li> <li>- locaux administratifs ou sociaux</li> <li>- matériels roulants</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <p><b>-Frais de personnel</b> (salaires, charges et frais de missions) dans le cadre d'un recrutement de cadre ou de chargé de mission spécialisé</p> <p><b>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les études et honoraires sont éligibles dans la limite de 10% des coûts éligibles afférents aux constructions et à l'acquisition de biens immobiliers, de machines et d'équipements nouveaux</li> </ul>		

<b>Fiche dispositif 1.2 b</b> <b>Faire connaître nos savoirs faire et produits de qualité hors du Cantal</b> <b>pour les PME non agroalimentaire</b>		
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche ascendante d'élaboration de la stratégie du GAL a soulevé le besoin d'un soutien important à <b>la promotion hors des frontières du territoire</b> des produits, production et savoirs faire pour <b>accroître les marchés et clientèles des entreprises.</b></li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques &amp; opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider les entreprises ou leurs regroupements à <b>développer de nouveaux marchés extérieurs au Cantal.</b></li> <li>✓ <b>Faciliter la connaissance des opportunités exogènes</b> pour les entreprises locales.</li> <li>✓ <b>Accompagner des projets pilotes de développement de nouveaux marchés</b> par l'investissement, la commercialisation et la communication.</li> <li>✓ Le dynamisme des territoires ruraux repose sur le tissu économique constitué par les entreprises, tout particulièrement dans le domaine du commerce et de l'artisanat. Pour maintenir et encourager le développement de ces activités, il importe d'<b>accompagner la création d'activités nouvelles et de répondre au mieux aux besoins renouvelés des populations locales.</b></li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture des <b>opportunités de croissance</b> des PME locales.</li> <li>• L'<b>accroissement de l'emploi.</b></li> <li>• Le <b>développement de compétences</b> des entreprises locales.</li> <li>• Ouverture et prise de conscience de l'<b>intérêt des réseaux de coopération interterritoriale et internationale.</b></li> </ul>	
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de projets privés : les micro-entreprises</b> au sens de la recommandation 2003/361/CE, c'est-à-dire celles <b>qui occupent moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'€.</b></li> </ul> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entreprises du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.</li> <li>- les bénéficiaires de la mesure 311 du FEADER.</li> </ul>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Dépenses matérielles :</b>  -Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération.	<b>Dépenses immatérielles :</b>  -Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement lié à l'opération.  -Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.  -communication, promotion.

<b>Fiche dispositif 1.2 c</b> <b>Faire connaître nos savoirs faire et produits de qualité hors du Cantal</b> <b>pour les <b>ACTEURS</b> du <b>TOURISME</b></b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche ascendante d'élaboration de la stratégie du GAL a soulevé le besoin d'un soutien important à <b>la promotion hors des frontières du territoire</b> des produits, production et savoirs faire pour <b>accroître les marchés et clientèles des entreprises touristiques.</b></li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aider les entreprises ou leurs regroupements à <b>développer de nouveaux marchés extérieurs au Cantal.</b></li> <li>✓ <b>Faciliter la connaissance des opportunités de clientèle</b> pour les entreprises locales.</li> <li>✓ <b>Accompagner des projets pilotes de développement de nouveaux marchés</b> par l'investissement, la commercialisation et la communication.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ouverture des <b>opportunités de croissance</b> des PME locales.</li> <li>● L'<b>accroissement de l'emploi</b>, notamment <b>touristique.</b></li> <li>● Le <b>développement de compétences à l'export et à l'international</b> des entreprises touristiques locales.</li> <li>● Ouverture et prise de conscience de l'<b>intérêt des réseaux de coopération interterritoriale et internationale.</b></li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<p><b>Tous porteurs de projet privés ou publics, notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TPE, PME,</li> <li>▪ Association</li> <li>▪ SCOP, SCIC,</li> <li>▪ Communauté de communes, communes</li> <li>▪ ALT</li> <li>▪ OT sous réserve d'accord de l'ALT</li> </ul> <p style="text-align: right;"><u>A l'exception</u> des ménages agricoles</p>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <b>Dépenses matérielles :</b> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <b>Dépenses immatérielles :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-communication, promotions ciblées.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-Prestation d'ingénierie externe spécialisée</li> <li>-Acquisition de produit et support TIC innovant</li> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement nécessaires à l'opération, directement et intégralement rattachable à celle-ci sur et/ou hors du territoire LEADER.</li> </ul> <p>Les études ou animation seront autant que possible précédées ou suivies de la mise en œuvre concrète d'actions.</p> </td> </tr> </table>	<b>Dépenses matérielles :</b>	<b>Dépenses immatérielles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-communication, promotions ciblées.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-Prestation d'ingénierie externe spécialisée</li> <li>-Acquisition de produit et support TIC innovant</li> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement nécessaires à l'opération, directement et intégralement rattachable à celle-ci sur et/ou hors du territoire LEADER.</li> </ul> <p>Les études ou animation seront autant que possible précédées ou suivies de la mise en œuvre concrète d'actions.</p>
<b>Dépenses matérielles :</b>	<b>Dépenses immatérielles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-communication, promotions ciblées.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-Prestation d'ingénierie externe spécialisée</li> <li>-Acquisition de produit et support TIC innovant</li> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement nécessaires à l'opération, directement et intégralement rattachable à celle-ci sur et/ou hors du territoire LEADER.</li> </ul> <p>Les études ou animation seront autant que possible précédées ou suivies de la mise en œuvre concrète d'actions.</p>		

### 1.3 Favoriser la mise en réseau & la mutualisation de moyens

<b>Fiche dispositif 1.3 a</b> <b>Favoriser la mise en réseau et la mutualisation de moyens</b> <b>par la formation vers le milieu agricole</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'initier et d'<b>accompagner des dynamiques collectives entre acteurs ruraux</b> pour assurer la diffusion et l'information de nouveaux services et de nouvelles organisations favorables à la création et au développement d'emploi.</li> <li>○ Promouvoir des unités de production modernisées et transmissibles.</li> <li>○ Adapter la production à l'évolution de la demande et du contexte réglementaire / Préserver l'état des ressources naturelles.</li> <li>○ Développer la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agroalimentaire. / Améliorer la compétitivité de la filière bois.</li> <li>○ Favoriser la diversification des productions agricoles / favoriser les économies d'énergies et développer les énergies renouvelables.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Soutenir les actions innovantes d'organisation des acteurs</b> qu'elles soient publiques ou privées.</li> <li>✓ <b>Faciliter les regroupements</b> permettant le développement de l'emploi pluriactif en agriculture.</li> <li>✓ Accompagner les projets permettant une <b>mutualisation des moyens</b>.</li> <li>✓ <b>Soutenir les actions d'animation territoriale pour révéler le potentiel local.</b></li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organisation des acteurs autour de problématiques communes.</li> <li>● Le partage de problématique multisectorielle.</li> <li>● La mise en place d'innovation au service de la pluriactivité.</li> <li>● L'accroissement de la compétitivité individuelle et collective.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tout établissement public</b> : organisme consulaire, communauté de communes, commune...</li> <li>▪ <b>Tout établissement privé</b> : entreprise, association, ou autre organisme intervenant dans le champ de la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices dans le secteur agricole.</li> <li>▪ Les actions d'information, de diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices <b>sont destinées aux personnes actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.</b></li> </ul>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <b>Dépenses matérielles :</b> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <b>Dépenses immatérielles :</b>                      -frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.                      -frais d'animation externe.                      -frais de conception et impression de documents pédagogiques.                       Ces dépenses devront être réellement supportées par le bénéficiaire de l'aide et être directement et exclusivement rattachées à l'action financée.   <u>Ne sont pas éligibles :</u>                      les frais de déplacements des stagiaires entre leur domicile et le lieu de réalisation de l'opération.                 </td> </tr> </table>	<b>Dépenses matérielles :</b>	<b>Dépenses immatérielles :</b> -frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération. -frais d'animation externe. -frais de conception et impression de documents pédagogiques.  Ces dépenses devront être réellement supportées par le bénéficiaire de l'aide et être directement et exclusivement rattachées à l'action financée.  <u>Ne sont pas éligibles :</u> les frais de déplacements des stagiaires entre leur domicile et le lieu de réalisation de l'opération.
<b>Dépenses matérielles :</b>	<b>Dépenses immatérielles :</b> -frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération. -frais d'animation externe. -frais de conception et impression de documents pédagogiques.  Ces dépenses devront être réellement supportées par le bénéficiaire de l'aide et être directement et exclusivement rattachées à l'action financée.  <u>Ne sont pas éligibles :</u> les frais de déplacements des stagiaires entre leur domicile et le lieu de réalisation de l'opération.		

<b>Fiche dispositif 1.3 b</b>			
<b>Favoriser la mise en réseau et la mutualisation de moyens dans les secteurs agricole et alimentaire</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'initier et d'accompagner des dynamiques collectives entre acteurs ruraux. L'objectif de la mesure est de promouvoir et de favoriser les coopérations entre producteurs primaires du secteur agricole, l'industrie de transformation et/ou des tiers en vue de mettre au point des produits, procédés et technologies innovants pour faire face à une concurrence accrue et trouver de nouveaux marchés et débouchés aux productions agricoles.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir les actions de coopération entre acteurs qu'elles soient publiques ou privées.</li> <li>✓ Faciliter les regroupements permettant le développement de nouveaux procédés.</li> <li>✓ Accompagner les projets permettant une mutualisation des moyens.</li> <li>✓ Soutenir les actions d'animation territoriale pour révéler le potentiel local.</li> <li>✓ Faciliter les échanges dans une optique de recherche et développement.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs autour de problématiques communes.</li> <li>• Le partage de problématique multisectorielle.</li> <li>• La mise en place d'innovation au service de la pluriactivité.</li> <li>• L'accroissement de la compétitivité individuelle et collective.</li> <li>• Une structuration plus efficace des actions pour une meilleure visibilité extérieure.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sont concernés les secteurs de la production, de la transformation ou de la commercialisation des produits agricole.</li> <li>▪ Peuvent bénéficier de ce cofinancement, dans la mesure où ils participent à un projet de coopération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs et groupements de producteurs du secteur agricole</li> <li>- Les coopératives</li> <li>- L'industrie de stockage, conditionnement, transformation et commercialisation des produits agricoles</li> <li>- Les associations interprofessionnelles</li> <li>- Des tiers : centres techniques, organisme et instituts de recherche et d'enseignement supérieur.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'association avec des centres de recherche et de développement est favorisée.</p>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement dédié à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération, avant leur utilisation à des fins commerciales.</li> <li>-acquisition de licences ou droits d'exploitation acquis auprès de sources extérieure au prix du marché.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement lié à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-animation externe</li> <li>-audits sous réserve qu'ils ne soient pas imposés par une réglementation</li> <li>- déplacement, visites groupées.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><u>Exclusion</u> : charges générales des structures bénéficiaires</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement dédié à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération, avant leur utilisation à des fins commerciales.</li> <li>-acquisition de licences ou droits d'exploitation acquis auprès de sources extérieure au prix du marché.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement lié à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-animation externe</li> <li>-audits sous réserve qu'ils ne soient pas imposés par une réglementation</li> <li>- déplacement, visites groupées.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><u>Exclusion</u> : charges générales des structures bénéficiaires</p>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement dédié à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération, avant leur utilisation à des fins commerciales.</li> <li>-acquisition de licences ou droits d'exploitation acquis auprès de sources extérieure au prix du marché.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement lié à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-animation externe</li> <li>-audits sous réserve qu'ils ne soient pas imposés par une réglementation</li> <li>- déplacement, visites groupées.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><u>Exclusion</u> : charges générales des structures bénéficiaires</p>		

**Fiche dispositif 1.3 c**  
**Favoriser la mise en réseau et la mutualisation de moyens**  
**parmi les ACTEURS TOURISTIQUES**

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'initier et d'<b>accompagner des dynamiques collectives entre acteurs ruraux</b> de nouveaux services et de nouvelles organisations favorables à la création et au développement d'emploi.</li> </ul>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Soutenir les actions innovantes d'organisation des acteurs touristiques</b> qu'elles soient publiques ou privées.</li> <li>✓ <b>Faciliter les regroupements</b> permettant le développement de nouveaux procédés.</li> <li>✓ Accompagner les projets permettant une <b>mutualisation des moyens</b>.</li> <li>✓ <b>Soutenir les actions d'animation territoriale pour révéler le potentiel local.</b></li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs autour de problématiques communes.</li> <li>• Le partage de problématique multisectorielle.</li> <li>• La mise en place d'innovation au service de la pluriactivité.</li> <li>• L'accroissement de la compétitivité individuelle et collective des acteurs.</li> <li>• Une structuration plus efficace des actions pour une meilleure lisibilité extérieure.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tout porteur de projet privés ou publics</b>  <u>A l'exception</u> des ménages agricoles</li> </ul>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement dédié à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération ou issu du travail d'animation.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement lié à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise externe.</li> <li>-prestation d'animation externe.</li> </ul>

<b>Fiche dispositif 1.3 d</b> <b>Favoriser la mise en réseau et la mutualisation de moyens</b> <b>au service de la <b>POPULATION RURALE</b></b>		
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'initier et d'<b>accompagner des dynamiques collectives entre acteurs ruraux</b> de nouveaux services et de nouvelles organisations favorables à la création et au développement d'emploi.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Soutenir les actions innovantes d'organisation des acteurs</b> qu'elles soient publiques ou privées.</li> <li>✓ <b>Faciliter les regroupements</b> permettant le développement de l'emploi pluriactif et de l'accueil de nouvelles populations.</li> <li>✓ Accompagner les projets permettant une <b>mutualisation des moyens</b>.</li> <li>✓ <b>Soutenir les actions d'animation territoriale pour révéler le potentiel local.</b></li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des acteurs autour de problématiques communes.</li> <li>• Le partage de problématique multisectorielle.</li> <li>• La mise en place d'innovation au service de la pluriactivité.</li> <li>• L'accroissement de la compétitivité individuelle et collective des acteurs.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tout porteur de projets publics</b> : collectivité territoriale / territoires de projets (PNR, Pays) / organisme consulaire / organisme paritaire...</li> <li>▪ <b>Tout porteur de projets privés qui s'intègrent dans un projet global de territoire ou dont l'action vise l'intérêt général</b> : groupement d'employeurs associatifs, société coopératives d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi, associations...</li> </ul> <p style="text-align: right;">Les particuliers et les entreprises <u>ne sont pas éligibles</u></p>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Dépenses matérielles :</b> -Petit équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération.	<b>Dépenses immatérielles :</b> -Frais de personnel et/ou frais de <b>déplacement</b> directement et intégralement rattachable à l'opération. - prestation d'animation externe -Etudes de faisabilité - réalisation de diagnostics -forum/ colloque, y compris les dépenses de restauration et communication nécessaire à l'opération.

## AXE 2 Construction d'une offre de service pour les populations

### 2.1 Organiser les conditions de l'accueil de nouvelles populations

Fiche dispositif 2.1 a			
Services de base pour l'économie et la population rurale			
Soutenir les actions matérielles au service des conditions de l'accueil de nouvelles populations			
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Définir une stratégie prospective</b> en termes de schéma de services à la population, de construction d'une offre économique et d'habitat, de santé, de réserve foncière à l'échelle des communautés de communes du Pays.</li> <li>✓ <b>De bâtir une offre de services à la population</b></li> <li>✓ <b>Améliorer la qualité de vie dans ces zones et leur attractivité</b></li> <li>✓ <b>Expérimenter des solutions innovantes d'offres de services en milieu rural.</b></li> <li>✓ <b>Accompagner les nouveaux arrivants</b></li> <li>✓ <b>Assurer la meilleure information des habitants quant à l'offre de service.</b></li> <li>✓ <b>Attirer et maintenir les actifs et les populations en milieu rural</b> par des actions de prospection, d'accueil, de conseil, de suivi et par la mise en place collective d'outils partagés.</li> </ul>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une offre de services « santé » adaptée aux besoins des populations et attractive pour les professionnels de santé.</li> <li>• La définition d'une stratégie pérenne d'organisation des espaces économiques et des services à la population.</li> <li>• Un accompagnement de qualité des nouvelles populations.</li> <li>• La mobilisation des territoires autour de l'accueil.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tout porteur de projets publics</b> : collectivité territoriale / territoires de projets (PNR, Pays, syndicat mixte...) / organisme consulaire / organisme paritaire...</li> <li>▪ <b>Tout porteur de projets privés qui s'intègrent dans un projet global de territoire ou dont l'action vise l'intérêt général</b> : groupement d'employeurs associatifs, société coopératives d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi, associations...</li> </ul> <p style="text-align: right;">Les particuliers et les entreprises <u>ne sont pas éligibles</u></p>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Dépenses matérielles :</b>                      - aménagement de locaux dédié à l'opération, hors acquisition.                      -acquisition d'équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération.                      -acquisition de matériel roulant spécialisé                 </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Dépenses immatérielles :</b>                      -Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.                      -Etudes, diagnostics, expertise                      -prestation d'animation externe                      -frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, manifestation, forum, session d'accueil.                 </td> </tr> </table>	<b>Dépenses matérielles :</b> - aménagement de locaux dédié à l'opération, hors acquisition. -acquisition d'équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération. -acquisition de matériel roulant spécialisé	<b>Dépenses immatérielles :</b> -Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération. -Etudes, diagnostics, expertise -prestation d'animation externe -frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, manifestation, forum, session d'accueil.
<b>Dépenses matérielles :</b> - aménagement de locaux dédié à l'opération, hors acquisition. -acquisition d'équipements ou matériel (y compris informatique) nécessaires à l'opération. -acquisition de matériel roulant spécialisé	<b>Dépenses immatérielles :</b> -Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération. -Etudes, diagnostics, expertise -prestation d'animation externe -frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, manifestation, forum, session d'accueil.		

**Fiche dispositif 2.1 b**  
**Stratégie locales de développement**

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit de permettre à des territoires et à des acteurs locaux de <b>préparer, de mettre en œuvre ou de poursuivre des stratégies locales de développement et de s'organiser.</b></li> </ul>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Définir une stratégie prospective</b> en termes de schéma de services à la population, de construction d'une offre économique et d'habitat, de santé, de réserve foncière à l'échelle des communautés de communes du Pays.</li> <li>✓ <b>De bâtir une offre de services à la population</b></li> <li>✓ <b>Améliorer la qualité de vie dans ces zones et leur attractivité</b></li> <li>✓ <b>Expérimenter des solutions innovantes d'offres de services en milieu rural.</b></li> <li>✓ <b>Accompagner les nouveaux arrivants</b></li> <li>✓ <b>Assurer la meilleure information des habitants quant à l'offre de services.</b></li> <li>✓ <b>Attirer et maintenir les actifs et les populations en milieu rural</b> par des actions de prospection, d'accueil, de conseil, de suivi et par la mise en place collective d'outils partagés.</li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition d'une stratégie pérenne d'organisation des espaces économiques et des services à la population.</li> <li>• Un accompagnement de qualité des nouvelles populations.</li> <li>• La mobilisation des territoires autour de l'accueil.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les structures supports des territoires de projets organisés publiques ou associatives à caractère non sectoriel visant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement : PNR, EPCI, structure porteuse du GAL...</b></li> </ul>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de personnel et/ou frais de <b>déplacement</b> directement liés à l'opération.</li> <li>-Etudes, diagnostics, expertise</li> <li>-animation externe</li> <li>-frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, manifestation, forum, session d'accueil.</li> </ul>

## 2.2 Développer les services spécifiques à la petite enfance et à la jeunesse

<b>Fiche dispositif 2.2 a</b> <b>Développement des services à la petite enfance et la jeunesse pour les collectivités et structures privés non commerciales ou de services</b>		
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'accompagner l'ensemble des actions permettant <b>une meilleure prise en charge de la petite enfance et de la jeunesse</b> sous l'angle de l'éveil de l'enfant, de son accueil dans les réseaux de garde, du développement de réseau de garde compatible avec la vie professionnelle en milieu rural et plus largement de l'offre d'activités de la jeunesse.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Aider à la création et le développement de dispositifs d'accueil regroupés de la petite enfance.</b></li> <li>✓ <b>Soutenir la mise en place de dispositifs d'accueil à des périodes et tranches horaires élargies.</b></li> <li>✓ <b>Soutenir l'offre d'activité à destination de la jeunesse du Pays.</b></li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration de l'attractivité du territoire pour les jeunes couples.</li> <li>• Le développement de possibilités d'accueil groupés et d'activités d'éveil collectif.</li> <li>• L'amélioration des conditions d'activités des acteurs de l'accueil de la petite enfance et notamment des assistantes maternelles.</li> <li>• La construction d'une offre d'activités pour la jeunesse tout au long de l'année.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maître d'ouvrage publics</b> : collectivité territoriale / territoires de projets (PNR, Pays...) / organisme consulaire / organisme paritaire...</li> <li>▪ <b>Maître d'ouvrage privés qui s'intègrent dans un projet global de territoire ou dont l'action vise l'intérêt général</b> : groupement d'employeurs associatifs, société coopératives d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi, associations... Les particuliers et les entreprises <u>ne sont pas éligibles</u></li> </ul>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Dépenses matérielles :</b> -acquisition ou aménagement de locaux dédiés à l'opération. -acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique) nécessaire à l'opération. -acquisition de matériel roulant lié à la création d'un service itinérant sur le territoire du GAL, sous réserve du respect des règles d'éligibilité liées au matériel roulant.	<b>Dépenses immatérielles :</b> -Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement rattachable à une opération. -Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise -dépense de communication et de promotion

## AXE 3 - Faire de l'environnement un atout

### 3.1 Faire connaître les richesses patrimoniales du pays

<b>Fiche dispositif 3.1 a</b> <b>Faire connaître les richesses patrimoniales au sein des exploitations agricoles</b> <b>diversification vers des activités non agricoles</b>					
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Il s'agit de faire connaître à la population locale et à un public touristique les richesses des différents patrimoines</b> : naturel, culturels, identitaires, entrepreneuriales...</li> </ul> <p>Concernant la population locale, il s'agit de lui faire prendre conscience de la spécificité de son territoire et d'en faire les ambassadeurs.</p> <p>Concernant les populations touristiques, il s'agit de faire de ces patrimoines un élément pur d'attractivité.</p>				
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Signalisation et praticabilité des sites à fort pouvoir de mobilisations</b> locales ou touristiques.</li> <li>✓ <b>Construire des programmes d'animations</b> des richesses patrimoniales à destination des publics scolarisés, habitants et touristes.</li> <li>✓ <b>Informers les acteurs des opportunités offertes par leur territoire.</b></li> <li>✓ <b>Sensibiliser</b> les populations <b>aux enjeux du développement durable.</b></li> </ul>				
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication accrue des populations dans le « savoir faire » de la qualité de leur patrimoine.</li> <li>• Une appropriation plus forte des richesses des territoires par le monde agricole et apparenté.</li> <li>• Une mise en valeur accrue des richesses patrimoniales locales.</li> <li>• Une sensibilisation accrue de la jeunesse locale.</li> </ul>				
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Seuls les membres d'un « ménage agricole » sont éligibles.</li> <li>▪ <u>Ne sont pas éligibles</u> : les coopératives agricoles, un simple conjoint ayant droit mais ne participant pas aux travaux sur l'exploitation, les salariés agricoles.</li> </ul>				
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: left;">Dépenses matérielles :</th> <th style="width: 50%; text-align: left;">Dépenses immatérielles :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement de locaux dédiés à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-Conseil externe.</li> <li>-communication et promotion en lien avec l'opération.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses matérielles :	Dépenses immatérielles :	<ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement de locaux dédiés à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-Conseil externe.</li> <li>-communication et promotion en lien avec l'opération.</li> </ul>
Dépenses matérielles :	Dépenses immatérielles :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagement de locaux dédiés à l'opération, hors acquisition.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-Conseil externe.</li> <li>-communication et promotion en lien avec l'opération.</li> </ul>				
	<p>L'articulation avec la mesure 311 du FEADER sera recherchée concernant les investissements lourds non spécifiques au LEADER.</p>				

**Fiche dispositif 3.1 b**  
**Faire connaître les richesses patrimoniales du Pays**  
**sous l'angle du **patrimoine naturel****

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit de faire connaître à la population locale et à un public touristique les richesses des différents patrimoines : naturel, culturels, identitaires, entrepreneuriales...</li> <li>○ Le dispositif vise la <b>valorisation</b> du patrimoine naturel. Il soutient la <b>préservation</b> de la qualité paysagère, de la diversité biologique et la valorisation d'espaces naturels où le risque de dégradation est avéré au travers d'opération de sensibilisation environnementale et d'investissement matériels non productifs.</li> </ul>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Signalisation et praticabilité des sites à fort pouvoir de mobilisations</b> locales ou touristiques.</li> <li>✓ <b>Construire des programmes d'animations</b> des richesses patrimoniales à destination des publics scolarisés, habitants et touristes.</li> <li>✓ <b>Informers les acteurs des opportunités offertes par leur territoire.</b></li> <li>✓ <b>Sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable.</b></li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Implication accrue des populations dans le « savoir faire » de la qualité de leur patrimoine.</li> <li>● Une appropriation plus forte des richesses des territoires par le monde agricole et apparenté.</li> <li>● Une mise en valeur accrue des richesses patrimoniales locales.</li> <li>● Une sensibilisation accrue de la jeunesse locale.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tous porteurs de projets privés ou publics</b></li> </ul>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-acquisition : terrain non bâti, bâtiments, matériels, équipements (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> <li>-aménagement dédiés à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-communication et promotion autour de l'opération.</li> </ul>

**Fiche dispositif 3.1 c**  
**Faire connaître les richesses patrimoniales du Pays**  
**sous l'angle du patrimoine culturel**

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Il s'agit de faire connaître à la population locale et à un public touristique les richesses des différents patrimoines</b> : naturel, culturels, identitaires, entrepreneuriales...</li> </ul> <p>Concernant la population locale, il s'agit de lui faire prendre conscience de la spécificité de son territoire et d'en faire les ambassadeurs.</p> <p>Concernant les populations touristiques, il s'agit de faire de ces patrimoines un élément pur d'attractivité.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Construire des programmes d'animations</b> des richesses patrimoniales à destination des publics scolarisés, habitants et touristes.</li> <li>✓ <b>Informer les acteurs des opportunités offertes par leur territoire.</b></li> <li>✓ <b>Sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable.</b></li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication accrue des populations dans le « savoir faire » de la qualité de leur patrimoine.</li> <li>• Une appropriation plus forte des richesses des territoires par les habitants et les touristes.</li> <li>• Une sensibilisation accrue de la jeunesse locale.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communautés de communes,</li> <li>▪ Communes,</li> <li>▪ EPCI,</li> <li>▪ Pays,</li> <li>▪ PNR,</li> <li>▪ Etablissements publics,</li> <li>▪ Associations,</li> <li>▪ Particuliers,</li> <li>▪ Entreprises</li> </ul>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <p>-aménagements dédiés à l'opération, <b>hors acquisition foncières et immobilières.</b></p> <p>-<b>acquisition d'équipement ou matériels</b> (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</p>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <p>-<b>prestation d'animation externe.</b></p> <p>-<b>frais de personnel et/ou frais de déplacement</b> directement liés à l'opération.</p> <p>-<b>Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</b></p> <p>-<b>frais d'organisation et d'accueil</b> dans le cadre de manifestations.</p>

### 3.2 Assurer une gestion durable des espaces par la multifonctionnalité

<b>Fiche dispositif 3.2 a</b> <b>Assurer une gestion durable des espaces par la multifonctionnalité du patrimoine naturel</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'accompagner les problématiques de préservation des espaces naturels et patrimoniaux &amp; les projets mettant en valeur le caractère multifonctionnel de l'espace rural.</li> <li>○ Le dispositif vise la valorisation du patrimoine naturel. Il soutient la préservation de la qualité paysagère, de la diversité biologique et la valorisation d'espaces naturels.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réaliser des opérations pilotes de valorisation de sites à enjeux.</li> <li>✓ Accompagner le développement d'activités périodiques de diversification sur les espaces, notamment à vocation agricole.</li> <li>✓ Animer la multifonctionnalité des espaces forestiers.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous porteurs de projets privés ou publics</li> </ul>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-acquisition : terrain non bâti, bâtiments, matériels, équipements (y compris informatique) nécessaire à l'opération....</li> <li>-aménagement dédiés à l'opération.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-communication et promotion autour de l'opération.</li> </ul> <p>Les dépenses liées à la communication et à la promotion sont éligibles dans la mesure où elles accompagnent une opération. Elles ne peuvent représenter plus de 50 % d'une opération pour être éligible.</p> <p style="text-align: right;"><u>La formation est exclue.</u></p> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-acquisition : terrain non bâti, bâtiments, matériels, équipements (y compris informatique) nécessaire à l'opération....</li> <li>-aménagement dédiés à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-communication et promotion autour de l'opération.</li> </ul> <p>Les dépenses liées à la communication et à la promotion sont éligibles dans la mesure où elles accompagnent une opération. Elles ne peuvent représenter plus de 50 % d'une opération pour être éligible.</p> <p style="text-align: right;"><u>La formation est exclue.</u></p>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-acquisition : terrain non bâti, bâtiments, matériels, équipements (y compris informatique) nécessaire à l'opération....</li> <li>-aménagement dédiés à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-communication et promotion autour de l'opération.</li> </ul> <p>Les dépenses liées à la communication et à la promotion sont éligibles dans la mesure où elles accompagnent une opération. Elles ne peuvent représenter plus de 50 % d'une opération pour être éligible.</p> <p style="text-align: right;"><u>La formation est exclue.</u></p>		

**Fiche dispositif 3.2 b**  
**Assurer une gestion durable des espaces par**  
**la multifonctionnalité du patrimoine culturel**

<p><b>Contexte / enjeux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'accompagner les problématiques de préservation des espaces naturels et patrimoniaux et les projets mettant en valeur le caractère multifonctionnel de l'espace rural notamment par un soutien à l'animation territorial.</li> </ul>	
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Conduire un travail de médiation entre acteurs</b> sur les sites à enjeux.</li> <li>✓ <b>Accompagner le développement d'activités périodiques de diversification</b> sur les espaces, notamment à vocation agricole.</li> <li>✓ <b>Animer la multifonctionnalité des espaces forestiers.</b></li> </ul>	
<p><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pacification des rapports entre acteurs ruraux.</li> <li>● Compétitivité accrue des espaces.</li> <li>● Expérimentation de valorisation touristique d'espaces à enjeux.</li> </ul>	
<p><b>Bénéficiaires de l'aide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communautés de communes,</li> <li>▪ Communes,</li> <li>▪ EPCI,</li> <li>▪ Pays,</li> <li>▪ PNR,</li> <li>▪ Etablissements publics,</li> <li>▪ Associations,</li> <li>▪ Particuliers,</li> <li>▪ Entreprises</li> </ul>	
<p><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagements dédiés à l'opération.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique) nécessaire à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de manifestations.</li> </ul>

<b>Fiche dispositif 3.2 c</b> <b>Assurer une gestion durable des espaces par</b> <b>la multifonctionnalité touristique</b>			
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il s'agit d'accompagner les problématiques de préservation des espaces naturels et patrimoniaux &amp; les projets mettant en valeur le caractère multifonctionnel de l'espace rural notamment sur les projets servant une multifonctionnalité touristique.</li> </ul>		
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Conduire un travail de médiation entre acteurs</b> sur les sites à enjeux.</li> <li>✓ <b>Accompagner le développement d'activités périodiques de diversification</b> sur les espaces, notamment à vocation agricole.</li> <li>✓ <b>Animer la multifonctionnalité des espaces forestiers.</b></li> </ul> <p>Sont encouragés le développement des produits touristiques et de façon plus significative les investissements territoriaux favorables à la pratique d'activités touristiques ou offrant des loisirs ou des services complémentaires.</p>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation de valorisation touristique d'espaces multifonctionnels.</li> <li>• Pacification des rapports entre acteurs ruraux.</li> <li>• Compétitivité accrue des espaces.</li> <li>• Expérimentation de valorisation touristique d'espaces à enjeux.</li> <li>• Meilleure appropriation par les acteurs ruraux des richesses locales.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Tous porteurs de projets privés ou publics</b> <i>A l'exception des ménages agricoles</i></li> <li>▪ Les aides aux entreprises sont limités aux TPE, petites et moyennes entreprises.</li> </ul>		
<b>Dépenses éligibles</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagements dédiés à l'opération, hors acquisition foncière et immobilière.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique, CD ROM) nécessaire à l'opération.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement et intégralement rattachable à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de manifestations.</li> <li>-communication et promotion</li> </ul> <p>Les dépenses de communication et promotion sont éligibles dans la limite de 50 % maximum du coût éligible de l'opération.</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagements dédiés à l'opération, hors acquisition foncière et immobilière.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique, CD ROM) nécessaire à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement et intégralement rattachable à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de manifestations.</li> <li>-communication et promotion</li> </ul> <p>Les dépenses de communication et promotion sont éligibles dans la limite de 50 % maximum du coût éligible de l'opération.</p>
<p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménagements dédiés à l'opération, hors acquisition foncière et immobilière.</li> <li>-acquisition d'équipement ou matériels (y compris informatique, CD ROM) nécessaire à l'opération.</li> </ul>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-prestation d'animation externe.</li> <li>-frais de personnel et/ou frais de déplacement directement et intégralement rattachable à l'opération.</li> <li>-Etudes de faisabilité, diagnostics, expertise.</li> <li>-frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de manifestations.</li> <li>-communication et promotion</li> </ul> <p>Les dépenses de communication et promotion sont éligibles dans la limite de 50 % maximum du coût éligible de l'opération.</p>		

## AXE 4 - Mise en œuvre de l'approche Leader

### 4.0 Coopération

Fiche dispositif 4.0 Coopération interterritoriale & transnationale		
<b>Contexte / enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La coopération se conçoit comme un <b>axe transversal à la priorité ciblée</b>. Elle se réalise <b>entre territoires de différents pays membres ou partenaires de l'UE</b>.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Développer une culture européenne</b> sur le Pays.</li> <li>✓ <b>Renforcer les actions engagées en termes de coopération</b>, par les acteurs.</li> <li>✓ <b>Partager des expériences et réalisations</b> avec des partenaires européens.</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ouverture des populations sur la différence</li> <li>● Construire des projets communs et développer de nouveaux savoirs faire.</li> <li>● Partage des initiatives de coopération des acteurs.</li> <li>● Développement de réseau de partenaires en France et en UE.</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associations,</li> <li>▪ Collectivités,</li> <li>▪ Entreprises sauf médianes,</li> <li>▪ Etablissements publics</li> <li>▪ SEM</li> </ul>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Mise en œuvre du projet de coopération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements matériels dédiés et nécessaires à la réalisation de l'action commune</li> <li>- Dépenses de rémunération du personnel participant à l'action</li> <li>- Frais de déplacement dédiés à l'action</li> <li>- Publication communes,</li> </ul>	<p><b>Support technique préparatoire à la mise en place des actions communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de transports</li> <li>- Frais d'hébergement</li> <li>- Frais d'interprétariat</li> <li>- Etude de faisabilité</li> <li>- Frais de consultant</li> <li>- Dépenses de rémunération de personnel ayant participé à l'action</li> <li>- Frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, forum, manifestation</li> </ul>

## 4.1 Animation et Gestion du GAL

<b>Fiche dispositif 4.1</b> <b>Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire</b>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Animer le programme LEADER à l'échelle du territoire du GAL.</li><li>✓ Diffuser les principes LEADER sur le territoire</li><li>✓ Gérer le programme et veiller à la bonne utilisation des crédits</li><li>✓ Evaluer l'action tout au long du programme</li></ul>
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer un suivi du programme</li><li>• Accompagner les porteurs de projets</li><li>• Engager les crédits disponibles</li><li>• La mobilisation des territoires autour de l'accueil</li></ul>
<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'association du Pays de Saint Flour Haute Auvergne</li></ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Frais de personnel et/ou frais de déplacement directement liés à l'opération.</li><li>- Frais généraux liés directement au programme sous réserve du décret d'éligibilité des dépenses. (loyer et charges, impression, fournitures, téléphonie,...)</li><li>- Matériel d'animation liés directement au programme (Informatique / caméscope / projecteur vidéo...)</li><li>- Etudes, diagnostics, expertise</li><li>- Prestation d'animation externe</li><li>- Frais d'organisation et d'accueil dans le cadre de colloque, manifestation, forum, réunion du comité de programmation et du comité technique</li><li>- Supports et documents de communication</li></ul>